

Initiative

actualité

de protection



**Recommandation:
Protéger votre enfant,
par la police s'il le faut!**

Non à l'endoctrinement «LGBTIQ» dans les écoles enfantines valaisannes!

Sous couvert de prévention des abus, on expose déjà les tout-petits à des cours arc-en-ciel en Valais. Dans une lettre ouverte, l'Initiative de protection réclame du Conseil d'État valaisan qu'il cesse de permettre à cette idéologie d'influencer les élèves des écoles enfantines.

Si l'on regarde l'émission de quelque cinq minutes sur les «cours d'éducation sexuelle dans les écoles enfantines» diffusée sur la chaîne locale valaisanne Canal 9, on a l'impression qu'il s'agit de quelque chose de raisonnable et inoffensif. L'éducatrice concernée, Viviane Probst, déclare qu'elle enseigne aux enfants que leur corps leur appartient et qu'ils ont des droits, et que les adultes ne peuvent pas simplement toucher ou regarder leurs parties génitales. Les

enfants apprennent aussi qu'il existe des exceptions, par exemple chez le médecin ou de la part d'une personne qui les aide à aller aux toilettes.

La chaîne TV se range entièrement aux côtés de l'éducatrice, qui se déplace avec une «valise arc-en-ciel», et en profite pour faire de la publicité pour sa cause. «Donner cet enseignement dans une école enfantine protège mieux les tout-petits – et tout cela de manière ludique», résume une voix off. Qui peut bien s'opposer à ce que les enfants soient protégés contre les abus?

Cheval de Troie pour l'idéologie transgenre

Cette tactique occulte complètement le fait que cet «enseignement sexuel» pour les élèves d'école enfantine n'est pas du tout aussi objectif et neutre qu'on veut bien le faire croire. Il est en

Un tribunal bloque des éducateurs sexuels

Une activiste de l'antenne anti-SIDA de St-Gall-Appenzel a franchi les limites en matière d'éducation sexuelle. Un élève concerné s'est défendu sur le plan légal. Il a obtenu partiellement justice. Cette affaire a débordé dans l'arène politique. Elle montre ce qui a dérapé – et ouvre une piste aux intéressés pour se défendre.

La lecture des documents du tribunal nous laisse stupéfaits: il s'agit d'un véritable guide de pornographie destiné aux élèves du primaire. Une activiste du service d'aide en matière de SIDA et de sexualité, se présentant elle-même comme homosexuelle, a dépassé les bornes lors de sa visite à une classe d'école primaire à Bütschwil-Ganterschwil constituée d'élèves de dix et onze ans – entraînant une plainte de l'un des élèves concernés. Cette «spécialiste» a parlé du don de sperme et de la gestation pour autrui, interdite en Suisse. Les enfants devaient poser des cartes illustrant, pour un couple hétérosexuel et un couple de lesbiennes, le parcours depuis la première rencontre jusqu'aux rapports sexuels.

L'activiste leur a montré un pénis en 3D et un vagin en tissu, a enfilé devant ces enfants de dix et onze ans un préservatif sur le pénis que les enfants devaient toucher. Elle a affirmé qu'il était normal de regarder du porno à partir d'un certain âge et leur a montré un site Internet où ils peuvent trouver «la taille correcte de préservatif pour leur pénis», comme l'indiquent les documents.

Participation à des actes à caractère sexuel

Cette intervention a provoqué la confusion chez les enfants et les a durablement perturbés dans leur développement sexuel, lit-on dans la documentation.

Ils ont été entraînés dans des actes à caractère sexuel qu'ils n'ont «ni voulus ni cherché à commettre».

Un tel abus sur des élèves mineurs dans le but de forcer leur sexualisation précoce et de les endoctriner dans l'idéologie du genre n'est malheureusement pas rare dans les écoles suisses. Mais ce cas est particulier parce que l'élève en question et ses parents ont porté l'affaire devant la justice pour se défendre – avec succès.

Le ministère public du canton de St-Gall n'est cependant pas entré en matière concernant la plainte et a stoppé la

procédure contre l'activiste. Mais l'élève et ses parents ne se sont pas laissés abattre. Ils ont déposé plainte devant la chambre d'accusation du canton du St-Gall. Par sa décision du 28 mai 2026, l'instance d'appel a donné partiellement raison à l'élève. Cette affaire est désormais renvoyée devant l'instance initiale en vue de l'ouverture d'une procédure pénale contre la collaboratrice de l'organisation en question. Une plainte auprès de l'autorité de surveillance du département de l'instruction publique est également en cours.

Bien-fondé du caractère pénal

L'avocate Nicole Burger, qui défend l'élève et ses parents, se dit heureuse de cette victoire d'étape.

Ce succès confirme «qu'il vaut la peine de s'engager contre la sexualisation outrancière.

Les écoles, respectivement les organisations externes fréquemment sollicitées dans ce domaine, ne peuvent pas transmettre sans surveillance n'importe quel enseignement».

La chambre d'accusation a parfaitement compris que le fait de montrer des contenus pornographiques peut «tout à fait relever du pénal». Cette question doit désormais être examinée plus en détail par le ministère public.

Les écoles doivent informer les parents

Cette affaire, rapportée par la Weltwoche et d'autres médias, s'est désormais invitée dans l'arène politique. Les élus cantonaux Heinz Herzog (UDF) et



L'avocate Nicole Burger: «S'engager contre la sexualisation outrancière de leurs actions, on observe

els – des parents résistent avec succès

Esther Granitzer (UDC) ont déposé une intervention parlementaire visant à rendre obligatoire la présence d'un enseignant qualifié lors des cours d'éducation sexuelle. De plus, les parents doivent être préalablement informés en détail et rendus participants. Les organisations externes ayant un profil idéologique ou d'activisme connu ne doivent plus pouvoir accéder aux écoles primaires, et aucun enfant ne doit plus être perturbé dans son développement par des contenus inappropriés.

Dans sa réponse du 19 mai 2026, le Conseil exécutif s'en tient au formalisme. Il retient toutefois que les écoles et les enseignants sont responsables des matières enseignées, même si l'enseignement est effectué par des personnes externes. Les écoles sont aussi tenues d'informer préalablement les parents concernant le type, la réalisation et les buts des cours d'éducation sexuelle – oralement ou par écrit.

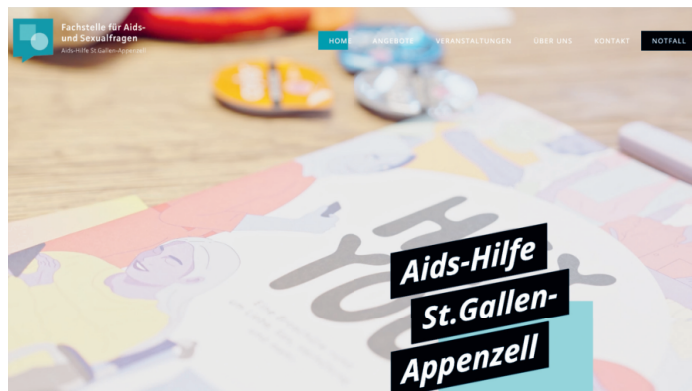
Faire participer la direction d'école

L'avocate Burger espère donc «que la décision de la chambre d'accusation, en lien avec la prise de position du Conseil exécutif, contribuera à ce que les écoles informent à temps les parents concernant les matières enseignées et les documents à remettre». Il s'agit de recommander aux parents de se rendre aux événements en question et de poser des questions critiques. S'il subsiste des points de discussion sur des contenus non scientifiquement établis ou non adaptés à l'âge, il convient de faire intervenir immédiatement la direction d'école ou le Conseil communal.

Il faut communiquer clairement aux en-



e se révèle payant, et lorsque les gens s'attendent à un examen critique qu'ils agissent avec retenue.»



Inexcusable: l'antenne anti-SIDA de St-Gall-Appenzell fait la promotion de la controversée brochure porno «HEY YOU» sur son site Internet.

fants qu'ils sont libres de quitter la classe si l'enseignement dispensé les met dans l'inconfort.

Et finalement: «Lorsque des intervenants savent qu'ils sont soumis à un examen critique de leurs actions, on observe qu'ils agissent avec retenue.»

Point de contact: Initiative de protection

Le cas de Bütschwil montre que l'acte de résistance et la volonté de faire respecter ses droits se révèlent payants. Les écoles et les activistes externes ne peuvent pas tout se permettre.

Sur une note critique, relevons que le Conseil exécutif saint-gallois a complètement esquivé la question de savoir si des contenus comme la gestation pour autrui, la consommation de pornographie et la taille des préservatifs sont adaptés à l'âge et conformes au plan d'études. Il signale ainsi qu'il ne souhaite pas limiter la liberté scolaire, mais en même temps, il fait peu de cas de son devoir d'assistance aux écoliers.

Reste qu'il s'agit de rester vigilant et de rapporter les cas d'enseignement de contenus inappropriés. L'Initiative de protection se veut le point de contact à cet égard et offre son aide aux personnes concernées: tél. 061 702 01 00, info@initiative-de-protection.ch

Suite de la page 1

réalité un cheval de Troie utilisé pour faire passer l'idéologie du genre et du transgendérisme («LGBTIQ»), comme l'ont montré certaines recherches de l'Initiative de protection.

Cet enseignement est donné par les prétendus centres SIPE¹, qui vivent de mandats publics et qui, comble de tout, sont subventionnés à hauteur de millions de francs dans le canton du Valais. Au niveau suisse, ces centres sont membres de Santé Sexuelle Suisse. Au niveau international, ils partagent, selon eux, les «valeurs de la Planned Parenthood Federation, qui défend le droit à la santé reproductive pour tous». Ils disent aussi s'inspirer de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui affirme l'existence des droits sexuels dès la naissance et qui, le plus sérieusement du monde, réclame une éducation sexuelle dès la première année de vie.

Madame Probst, cette éducatrice qui se dit si neutre, a rédigé un travail de diplôme pour la très connue organisation de lobbyisme Santé Sexuelle Suisse sur le thème «Livres pour enfants et LGBTIQ*». Le but de son ouvrage est de «montrer par l'exemple comment aborder des thèmes LGBTIQ au moyen de livres».

En route avec la «valise arc-en-ciel»

L'absurdité qui consiste à s'adresser à des enfants dès la naissance comme des êtres sexuels, à les éduquer comme tels (ce qui est du ressort des parents) et à leur inculquer l'idéologie LGBTIQ, est un but souvent apparent dans le travail de Probst. Enfin, on apprend que le travail de diplôme est «utile pour répondre aux besoins des enseignants en rapport avec les thèmes LGBTIQ et pour fournir des idées concrètes». Le résultat de ces réflexions est ce qui constitue une «valise arc-en-ciel» et qui représente le «produit final du projet».

Ainsi, ce qu'on prétend être purement de la prévention des abus est en fait un mélange hautement imprégné d'idéologie.

De toute évidence, il est aussi question d'inculquer aux tout-petits des idées LGBTIQ, avec le risque que ces enfants soient perturbés sexuellement et atteints dans leur psychisme.



Peu après son lancement, le contenu de la **Basler Sexbox** (2011) a été revu à la baisse. La nouvelle «valise arc-en-ciel» va-t-elle le surpasser largement ?

Revendications à l'égard du Conseil d'État

Le canton du Valais a décidé d'ignorer ou de passer sous silence le fait qu'il recommande «de tels cours d'éducation sexuelle, y compris pour les tout-petits». La décision en la matière est du ressort des communes. Lötschental, Goms, Brig et Naters ont déjà opté pour l'offre des centres SIPE. L'année prochaine, Viège s'y mettra à son tour.

L'Initiative de protection s'oppose à cette évolution. Dans une lettre ouverte au Conseil d'État valaisan, nous attirons l'attention sur ces enjeux troublants et invitons les responsables politiques à confirmer qu'aucun contenu LGBTIQ n'est insidieusement diffusé sous couvert de «prévention des abus».

¹ L'abréviation **SIPE** signifie **Sexualité, Information, Prévention et Education**. Il s'agit d'un réseau de centres de consultation dans le canton du Valais.

Rapport de Berne



Andrea Geissbühler
Ancienne conseillère
nationale, Bärswil (BE)

Le drapeau étoilé flottera-t-il bientôt sur le Tribunal fédéral à Lausanne?

Ceux qui pensent que les critiques à l'encontre des accords bilatéraux III ne viennent que de l'UDC n'en croient sans doute pas leurs yeux ces jours-ci: en effet, l'étude «Bilatérales III: Rapport d'étude sur les conséquences de la reprise dynamique du droit sur la démocratie et le fédéralisme en Suisse», du Centre pour la démocratie d'Aarau

(ZDA), 2026, ne passe pas inaperçu.

Cette étude conclut que la reprise dynamique du droit européen affaiblit la démocratie et le fédéralisme en Suisse. Bruxelles plutôt que Berne, en résumé.

Croire qu'il s'agit là simplement d'une discussion juridique, c'est se tromper lourdement. Il en va de la question fondamentale de savoir qui déterminera à l'avenir les valeurs de notre société. La situation concernant la politique de la formation est particulièrement alarmante. Aujourd'hui, ce sont les cantons qui décident en matière de la scolarité. Demain, ils pourraient être contraints de se conformer à l'évolution du droit européen et aux directives politiques de l'UE.

Dans de nombreux pays européens, on essaie depuis longtemps de transmettre aux enfants, dès le plus jeune âge, un enseignement comprenant des concepts teintés d'idéologie sur la sexualité et l'identité. Les parents qui exigent une éducation sexuelle modérée et adaptée à l'âge sont de plus en plus marginalisés. Personne ne peut garantir aujourd'hui qu'un alignement juridique toujours plus étroit avec l'UE permettra à la Suisse d'échapper durablement à une telle dérive.

Pour cette raison, nous ne devons pas brader notre démocratie. L'étude en question décrit le mécanisme qui amplifie l'influence des institutions européennes. Ma conclusion est claire: lorsque la Suisse perd en souveraineté, le risque augmente que les visées de Bruxelles en matière de politique de société dictent le ton – jusque dans les classes d'école.

Je refuse que les enseignements transmis à nos enfants dans les écoles enfantines et la scolarité concernant la sexualité et la famille soient insidieusement influencés par des idéologies

internationales ou européennes. C'est aux parents de continuer de décider dans ce domaine. L'engagement de l'Association Initiative de protection a donc une portée bien plus large que la protection de l'enfance.

Nous sommes pour la défense de notre démocratie directe, de notre organisation fédéraliste et du droit de la Suisse à déterminer elle-même ses valeurs. Ceux qui ferment aujourd'hui les yeux sur les bilatérales III pourraient bien découvrir demain que ce n'est plus Berne, mais Bruxelles qui décide quelles directives de politique sociale seront enseignées à nos enfants. Une seule réponse correcte: opposer un non à ces accords captifs avec l'UE. ■



Le Tribunal fédéral à Lausanne. Bientôt soumis au droit de l'UE?

A. Geissbühler

Anc. CN Andrea Geissbühler, membre du Grand-conseil bernois, éducatrice d'école enfantine, policière, présidente de l'Association Initiative de protection, de Bärswil (BE)

**Veillez vous inscrire: les 10 ans d'existence de l'Association Initiative de protection
samedi 22 août 2026, 11h00, Olten – avec apéritif à la fin!**

Assemblée générale avec exposé:

«La transformation idéologique de la société diversité, inclusion et diktats linguistiques»

Conférencier: Dr Christian Spaemann, psychiatre et psychothérapeute, Braunau am Inn / Autriche. Son père était le philosophe allemand bien connu Robert Spaemann (1927 - 2018).

Inscription par e-mail à info@schutzhinitiative.ch ou par tél.: 061 702 01 00

Nous sommes toujours plus nombreux à comprendre que nos **sociétés occidentales sont en perte d'équilibre**. L'interaction naturelle entre la connaissance de la nature et les fondements intellectuels de notre civilisation, entre la lutte pour l'équilibre des intérêts sociaux et la sagesse, semble avoir été rompue. La raison a perdu son pouvoir de persuasion. Au cœur de notre société s'ouvre désormais **un vide où s'engouffrent les idéologies**.

Du haut de leur piédestal, les idéologies ont besoin, pour se maintenir, d'une sorte de **«révolution permanente»** au sens où l'entendait Karl Marx. Pour pouvoir survivre au moins pendant un certain temps, ces idéologies dépendent de la manipulation par les médias, du contrôle imposé au discours, de la fabrication de nouveaux ennemis et de l'imposition de diktats sur le langage.

L'exposé entend mettre en lumière **l'évolution historique et l'arrière-plan spirituel** de la situation actuelle, mais aussi esquisser une **perspective encourageante pour l'avenir**.



**Cordiale invitation à ce passionnant exposé et à l'agréable apéritif qui suivra!
Venez accompagné(e).**

Traduction simultanée d'allemand en français

Appel aux dons:

**Association Initiative de protection
Case postale, 4142 Münchenstein
IBAN: CH67 0900 0000 7080 8080 1**

Téléphone pour les parents et autres personnes concernées
qui veulent des conseils: 061 702 01 00
www.initiative-de-protection.ch, info@initiative-de-protection.ch

Impressum:

Initiative de protection – actualité paraît chaque trimestre / **Abo:** CHF 10.–, pour les donateurs/trices de l'initiative inclus dans leurs dons / **Edition et rédaction:** Association Initiative de protection, case postale, 4142 Münchenstein, Tél. 061 702 01 00, info@initiative-de-protection.ch, www.initiative-de-protection.ch, **IBAN:** CH67 0900 0000 7080 8080 1 / © Association Initiative de protection / **Images:** p. 1: généré par IA, p. 3: ahsga.ch, p. 4: rédaction AIP, p. 5: généré par IA, le reste: m.à.d. / **Impression:** jordibelp.ch

Notre action nécessite votre soutien de toute urgence!



ASSOCIATION INITIATIVE DE PROTECTION